

Gabarit de réponse à la consultation

Organisation :	Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)
Représentant ou représentante :	Gabriel Durany, Président - directeur général
Description de votre organisation :	<p>Active au Québec depuis 30 ans, l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) regroupe les producteurs, équipementiers et entreprises de biens et services du secteur. Notre mission est d'accroître la production d'énergie renouvelable de source indépendante et d'en maximiser la valorisation dans le portefeuille énergétique québécois. Nos actions sont fondées sur le respect des principes du développement durable et favorisent le développement économique tant des régions que des grands centres du Québec.</p> <p>À l'écoute des intervenants du milieu, des pouvoirs publics et des citoyens, nous encourageons leurs échanges. Dépositaire de l'expertise québécoise en matière d'énergie renouvelable, nous mettons le savoir-faire de nos membres à contribution. Nous bonifions les règlements et protocoles et prenons part aux consultations gouvernementales ainsi qu'aux groupes de travail des ministères pouvant bénéficier de notre savoir-faire.</p>

Gabarit de réponse à la consultation

Compte tenu de votre domaine d'activité, est-ce que le projet de trame répond à vos attentes ?

L'AQPER a émis en février 2021 la **Feuille de route 2030**¹ (ci-annexée) qui est issue de travaux s'étant étalés sur plusieurs mois et ayant mobilisé les acteurs de toutes les filières de l'énergie renouvelable, dont celles des bioénergies et de l'hydrogène vert. Le projet de trame présente une réflexion dont les bases sont fort similaires à celles proposées dans la **Feuille de route 2030**. Dans cette optique, l'AQPER estime que les **principes directeurs** du projet sont en ligne avec ses **priorités**. De plus, l'AQPER souhaite saluer cette initiative, car l'émergence d'une telle stratégie est identifiée à la **Feuille de route 2030** comme une des initiatives à déployer rapidement. L'AQPER souhaite indiquer qu'il sera important d'inclure aux principes directeurs des notions **d'innovation et de prix du carbone**, deux éléments extrêmement importants à l'émergence des filières des bioénergies et de l'hydrogène vert. Cela étant dit, l'AQPER constate avec satisfaction que l'Axe 2 établit clairement l'importance de l'innovation et que l'Axe 1 implique qu'il faudra valoriser les baisses de gaz à effet de serre (GES) obtenues par la hausse de production et d'utilisation des bioénergies et de l'hydrogène vert. Quant aux **attentes** de l'AQPER, elles sont essentiellement centrées sur des objectifs chiffrés par filière accompagnés de gestes concrets menant au démarrage de ces dernières (dont beaucoup sont identifiées à la **Feuille de route 2030**). En parallèle, l'AQPER souligne l'importance d'alimenter l'innovation pour paver la voie à l'atteinte de la carboneutralité en 2050. En ce sens, il est jugé prématuré de se prononcer quant à une réponse adéquate à nos **attentes** que pourrait proposer ce projet de trame.

La **Feuille de route 2030** favorise l'utilisation des bonnes énergies aux bons endroits, et ce, à bas coût, améliorant la balance commerciale du Québec tout en mettant de l'avant les principes de l'économie circulaire qui auront certainement des **retombées économiques régionales significatives**. Par le biais des efforts des producteurs indépendants et en partenariat avec les communautés québécoises, il sera possible de faire émerger de nouvelles filières industrielles vertes, de renforcer la résilience de l'ensemble des régions du Québec face aux changements climatiques et, ultimement, de maintenir le leadership climatique québécois pour la décennie à venir. Cette modélisation rigoureuse de nos besoins en énergie renouvelable repose sur les travaux des spécialistes de la firme Dunsky qui ont produit le rapport sur les *Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizons 2030 et 2050*. Ce rapport démontre clairement que pour répondre à l'électrification croissante des systèmes (dans les transports, les bâtiments et l'industrie), il sera nécessaire, tout d'abord, de consommer l'électricité plus efficacement (en privilégiant l'efficacité énergétique), mais aussi d'augmenter la production d'énergie renouvelable dont une hausse significative de production des bioénergies afin de fournir **un appui stratégique essentiel** aux efforts d'électrification. Même après avoir pris en considération d'importants efforts d'efficacité énergétique, d'ici 2030 il nous faudra compter sur 29,5 TWh de plus en électricité renouvelable et **augmenter de 96 PJ (environ 26,5 TWh) notre production de bioénergies**. Au chapitre des bioénergies, l'augmentation de production des biocarburants serait de l'ordre de 59,5 PJ, celle du gaz naturel renouvelable de 19,5 PJ et enfin la biomasse de 17 PJ. La **Feuille de route** établit l'importance de l'hydrogène vert en insistant sur l'importance de développer une stratégie québécoise adéquate et de favoriser l'émergence de projets pilotes pour les usages dont la maturité technologique est la plus avancée.

¹ https://aqper.com/images/AQPER/2021Colloque/AQPER_feuillederoute_VF.pdf

Gabarit de réponse à la consultation

<p>Suite des commentaires sur le projet de trame.</p> <p>Compte tenu de votre domaine d'activité, est-ce que le projet de trame répond à vos attentes ?</p>	<p>Nous recommandons de façon générale que le Québec se concentre sur une approche fondée sur l'intensité carbone lorsqu'il établira et mettra en œuvre sa stratégie. Une telle approche permet de classer l'hydrogène de façon équitable, basée sur les faits et avantage l'hydrogène vert. Ceci assure une approche conforme à l'orientation adoptée par d'autres juridictions, plaçant les producteurs québécois en bonne position pour participer et livrer concurrence sur ces autres marchés. Quoi qu'il en soit, l'hydrogène produit au Québec serait fortement valorisé selon les cadres politiques et des marchés qui priorisent la faible intensité carbone, compte tenu de l'approvisionnement en électricité renouvelable qui y abonde.</p>
<p>Commentaires sur l'axe 1.</p> <p>Axe 1 :</p> <p>Mettre en place des conditions de marché favorables à la compétitivité des énergies renouvelables</p> <p>Objectif 1 :</p> <p>Assurer l'utilisation optimale des ressources pour la réduction des émissions de GES</p> <p>Objectif 2 :</p> <p>Stimuler l'offre et la demande en matière d'hydrogène vert et de bioénergies</p>	<p>Tel qu'exprimé précédemment, l'Axe 1 et ses deux objectifs répondent adéquatement à nos priorités alors que l'AQPER a également émis à la Feuille de route 2030 un constat de mobilisation des acteurs et des capitaux afin de démarrer rapidement le déploiement de nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable. Nous porterons donc nos commentaires de façon générale, puis par objectif en identifiant certaines actions qui devraient permettre l'atteinte des deux objectifs énoncés.</p> <p>Commentaire initial : La question du prix du carbone et des mécaniques de valorisation proposées aux divers investisseurs et producteurs d'énergie renouvelable est centrale à cet axe. Au cœur de cette question se trouve la notion d'intensité carbone qui mesure les émissions de GES produites par unité d'énergie utilisée (g de CO₂eq/MJ). Alors que le récent <i>Plan pour une économie verte</i> (PEV) a émis des objectifs importants et salués par l'AQPER quant aux proportions de biocarburants et de gaz naturel renouvelable (GNR) devant être distribués en 2030, il est important que la future stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies se penche avec précision et de façon quantifiable sur la notion d'intensité carbone. Les gestes pris à ce stade pour s'arrimer aux politiques, règlements et incitatifs canadiens et internationaux² doivent mener à une reconnaissance chiffrée du leadership climatique québécois (électricité faible en carbone, SPEDE, gestions des déchets, etc.) et sont de nature à immédiatement améliorer la compétitivité des bioénergies et de l'hydrogène vert québécois.</p> <p>Objectif 1 :</p> <p>a) L'utilisation optimale de la ressource passe invariablement par l'utilisation de notions d'intensité carbone, prix du carbone et de plus bas prix par tonne de GES évité (coût marginal d'abattement). On ne peut prioriser ou hiérarchiser les usages sans tenir compte des baisses de GES obtenus et leurs coûts. Finalement, il est important de tenir compte de certaines réalités régionales (accès au gazoduc et au réseau électrique intégré) pour effectuer une telle hiérarchisation. Cela mène à une approche qui vise à créer un appel d'air vertueux plutôt que de prioriser des modèles d'affaires et technologiques précis dans un climat de foisonnement des solutions étudiées et déployées. La stratégie devrait identifier une mécanique transitoire (crédits d'impôts, subvention directe, programmes), dans l'attente que ces prix</p>

² En guise d'exemple, nous suggérons de prendre en considération le programme RFS américain à ce sujet précis : <https://www.epa.gov/renewable-fuel-standard-program>

Gabarit de réponse à la consultation

<p>Suite des commentaires sur l'axe 1.</p> <p>Axe 1 :</p> <p>Mettre en place des conditions de marché favorables à la compétitivité des énergies renouvelables</p> <p>Objectif 1 :</p> <p>Assurer l'utilisation optimale des ressources pour la réduction des émissions de GES</p> <p>Objectif 2 :</p> <p>Stimuler l'offre et la demande en matière d'hydrogène vert et de bioénergies</p>	<p>carbone (crédits compensatoires, crédits liés à une norme de combustibles propres et autres mécanismes) soient disponibles et assurent la viabilité des projets.</p> <p>b) Les enjeux d'approvisionnement forment la base de la réflexion d'un tel objectif. Alors que les sites de biométhanisation, les centres de production d'hydrogène vert produit à partir de matières organiques résiduelles, de biocarburants liquides et solides sont ou seront confrontés à d'importants enjeux d'approvisionnement en matières premières³. Il est important que la stratégie s'intéresse de près à cette question qui touche à l'économie circulaire. La valorisation adéquate des acteurs agricoles, forestiers, autochtones, municipaux ou du secteur de la gestion des matières résiduelles pour les inciter à récolter et livrer la matière organique résiduelle aux divers sites de production est une question névralgique. Cet intéressement devrait être lié aux baisses de GES obtenues par les changements de pratiques de ces acteurs. Par exemple, l'AQPER a ciblé à la Feuille de route 2030 pour la filière du GNR, l'écriture de protocoles de crédits compensatoires en biométhanisation et en épandage. Bien entendu, la notion d'intensité carbone se trouve au cœur de cette discussion et d'autres mécanismes doivent être réfléchis pour l'hydrogène vert, les biocarburants liquides et solides.</p> <p>c) Le soutien à la mise en place de lieux stratégiques de production, d'utilisation et de distribution d'hydrogène et de bioénergies afin de doter le Québec d'infrastructures d'envergure près de nœuds de transport intermodal (comme les grands ports de mer où ces installations pourraient alimenter le transport maritime, ferroviaire et terrestre lourd). Exporter l'hydrogène et les bioénergies produits ici nécessitera des lieux de production répartis stratégiquement le long de l'axe fluvial, des infrastructures de transport, des gazoducs interjuridictions et des installations portuaires adaptées.</p> <p>Objectif 2 :</p> <p>a) Au cœur de cet objectif se trouvent deux enjeux cruciaux soulevés par les investisseurs, celui de la prévisibilité (stabilité des revenus dans le temps, éviter le <i>Boom & Bust</i>) et celui de l'attractivité (incitatifs comparables à ceux de juridictions voisines).</p> <p>b) L'enjeu des encouragements dédiés à la mise à l'échelle industrielle est tout aussi crucial pour favoriser l'émergence de grands sites de production, tout particulièrement pour l'émergence de la filière de l'hydrogène vert et des filières des biocarburants et GNR de prochaines générations jugées essentielles à l'atteinte des objectifs de carboneutralité de 2050.</p> <p>c) Les leviers suivants sont identifiés à la Feuille de route 2030 pour votre considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exemplarité de l'État : La capacité pour ces acteurs à mettre en place des contrats d'achat à long terme est une des avenues immédiates et prometteuses pour favoriser la hausse de production et de consommation d'hydrogène vert et de bioénergies (structurer l'offre et la demande).
--	--

³ Nous vous invitons à prendre connaissance de la « Mesure 8 : Pérennisation des approvisionnements » du Groupe de travail sur les Bioénergies du PEV : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/rapports-consultation/pecc-bioenergie-final.PDF>

Gabarit de réponse à la consultation

Suite des commentaires sur l'axe 1.

Axe 1 :

Mettre en place des conditions de marché favorables à la compétitivité des énergies renouvelables

Objectif 1 :

Assurer l'utilisation optimale des ressources pour la réduction des émissions de GES

Objectif 2 :

Stimuler l'offre et la demande en matière d'hydrogène vert et de bioénergies

- Des **cibles chiffrées** : En plus de celles identifiées au PEV (10 % de GNR injecté au gazoduc pour 2030, 15 % de biocarburant dans l'essence et 10 % de biodiesel dans le diesel) devrait s'ajouter une cible pour la biomasse-chaaleur de **17 PJ** pour 2030 pour les endroits ayant un accès limité au gazoduc, pour les réseaux autonomes et pour certains usages agricoles (serres, séchages du grain, etc.). Des cibles particulières au secteur institutionnel devraient être mises en place tel que recommandé par le groupe de travail bioénergies au gouvernement dans le cadre des travaux du PEV (voir « Mesure 3 : Exemplarité de l'État » - Teneurs minimales du secteur institutionnel⁴). Finalement, des cibles d'intensité carbone devraient compléter ce tableau afin de promouvoir l'émergence de produits moins émissifs au cours de la décennie.
 - Des **règlements de teneurs minimales** : un outil de structuration de l'offre déjà identifié au PEV pour le GNR et les biocarburants liquides, les règlements de teneurs minimales sont nécessaires et prioritaires. À ce sujet, il est urgent d'adopter un règlement de teneur minimale en biocarburants dans l'essence et le diesel.
 - Le **crédit d'impôt à la production** : Un crédit d'impôt prévisible (étendu jusqu'à 2030) et attractif permet de se démarquer avantageusement et à coût nul de juridictions concurrentes nord-américaines en plus de déployer une mesure d'encouragement menant à la hausse de production d'énergie renouvelable et ultimement à une exportation de ces produits au profit d'acteurs québécois des bioénergies et de l'hydrogène vert. À ce sujet, l'AQPER recommande de reconduire les programmes de crédit d'impôt remboursable pour la production d'éthanol (code 74), d'éthanol cellulosique (code 90) et de biodiesel (code 103) pour une période de 10 ans à compter du 1er avril 2023.
 - La **valorisation des baisses de GES** : Les discussions entourant les prix de l'hydrogène vert, du GNR, des biocarburants liquides et solides doivent le plus rapidement possible intégrer une notion de valorisation des baisses de GES. La **Feuille de route 2030** identifie plusieurs gestes importants à porter rapidement tels que l'écriture et l'amélioration en continu de **protocoles de crédits compensatoires** (foresterie, épandage et biométhanisation) et de **normes québécoises** pour l'hydrogène vert et les diverses bioénergies.
- d) Les enjeux liés à la transition énergétique en transport passent par des mesures d'encadrement des constructeurs, telle que la *Norme véhicules zéro émission (VZE)*⁵. Une telle norme peut inclure des usages à faible émission étant de nature à accroître le pourcentage de biocarburants pouvant être inscrit à une norme de teneur minimale (véhicules « flex-fuel »). De la même façon, cette même norme peut induire l'arrivée de véhicule à hydrogène dans des segments difficilement électrifiables.

⁴ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/rapports-consultation/pecc-bioenergie-final.PDF>

⁵ <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/vze/>

Gabarit de réponse à la consultation

<p>Commentaires sur l'axe 2.</p> <p>Axe 2 :</p> <p>Appuyer l'innovation, l'expertise et l'acquisition de connaissances pour contribuer à décarboniser l'économie</p> <p>Objectif 3 :</p> <p>Soutenir l'acquisition de connaissances sur les technologies de décarbonisation</p> <p>Objectif 4 :</p> <p>Soutenir l'ensemble de la chaîne d'innovation pour décarboniser l'économie</p>	<p>Tel qu'exprimé précédemment, l'Axe 2 et ses deux objectifs répondent adéquatement à nos priorités alors que l'AQPER a également émis à la Feuille de route 2030 un constat sur l'importance de l'innovation pour atteindre la carboneutralité en 2050 ainsi que certains objectifs déjà énoncés au PEV pour 2030⁶. L'AQPER a aussi énoncé précédemment que l'innovation devrait se trouver au cœur des principes directeurs en raison de son importance à cette stratégie.</p> <p>Pour les fins de la consultation et en vue des futurs écrits, le terme « décarboniser » devrait être reconsidéré. Par exemple la locution « contribuer à réduire nos GES » est plus indicative de la réalité des efforts à déployer. Le carbone contenu dans les matières résiduelles que nous souhaitons reconnaître comme ayant une valeur « renouvelable » lorsque valorisées en bioénergies, de même que le carbone biogénique font tous deux parties de la solution et peuvent contribuer à réduire les émissions de GES.</p> <p>Il appert crucial de soutenir adéquatement les milieux académiques afin d'accroître et d'actualiser les connaissances et l'expertise dans les domaines de l'hydrogène vert et des bioénergies. Les initiatives prises dans le cadre de cette stratégie doivent favoriser l'enseignement, la formation, les initiatives universités-collèges-entreprises, la recherche et développement en entreprise et les activités de transfert technologique. Il est également important, spécialement dans le cas des bioénergies, de favoriser une bonne dispersion régionale de ces capacités puisque les bioénergies sont appelées à jouer un rôle crucial dans la transition énergétique dans toutes les régions du Québec et parce que la matière première peut grandement varier selon les contextes régionaux (contextes agricole, urbain, industriel, réseaux éloignés, forestier, etc.).</p> <p>Objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Plusieurs des établissements d'enseignement et de recherche s'intéressent d'ores et déjà à l'hydrogène et aux bioénergies. Il appert important de stimuler leurs activités et leurs initiatives dans ces domaines avec pour objectif d'accélérer et d'augmenter la portée des travaux déjà en cours ou en préparation puis de considérer la création de nouvelles chaires. Au sujet des initiatives universités-collèges-entreprises, il est important que la R&D soit le plus près possible des applications les plus prometteuses, spécialement considérant le contexte de développement rapide des filières. Finalement, les initiatives visant à mailler nos institutions d'enseignement à l'international, notamment, outre les États-Unis, les pays européens leaders comme la France et l'Allemagne, sont à prioriser. b) Des besoins de formation de qualité et accessibles croissants sont à prévoir et plusieurs cégeps et universités devront être appuyés pour mettre sur pied les programmes et certificats de formation appropriés.
---	---

⁶ Mesures 9 et 10 des recommandations du Groupe de travail sur les Bioénergies du PEV: <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/rapports-consultation/pecc-bioenergie-final.PDF>

Gabarit de réponse à la consultation

Suite des commentaires sur l'axe 2.

Axe 2 :

Appuyer l'innovation, l'expertise et l'acquisition de connaissances pour contribuer à décarboniser l'économie

Objectif 3 :

Soutenir l'acquisition de connaissances sur les technologies de décarbonisation

Objectif 4 :

Soutenir l'ensemble de la chaîne d'innovation pour décarboniser l'économie

- c) Les **centres collégiaux de transfert technologique (CCTT)** qui œuvrent avec les universités et les entreprises représentent un atout pour le Québec et leur rôle devrait être reconnu par la stratégie. Il est recommandé de cibler les CCTT déjà actifs en hydrogène et en bioénergie pour renforcer leurs capacités dans ces domaines. Le gouvernement pourrait ainsi favoriser l'établissement de passerelle et de coopération entre les CCT et les universités, tant au niveau de la recherche que de la formation.

Objectif 4 :

- a) Les enjeux liés à la **mise à l'échelle industrielle** de solutions matures ayant atteint le stade de préproduction sont importants. La capacité des entreprises à assembler le financement pour ce stade crucial de développement de leur projet requiert une attention particulière à la stratégie.
- b) Les **projets de démonstration** pour les avenues prometteuses de l'hydrogène vert et des bioénergies requerront des investissements importants et à prévoir. L'AQPER a salué l'annonce de l'enveloppe de 15 M\$ mise en place sous le programme Technoclimat à la suite de la sortie du PEV et celle de 20 M\$ énoncée au dernier budget. L'AQPER souhaite indiquer que ces montants, bien qu'appréciés, sont insuffisants.
- c) Les **encouragements à la R&D** en entreprise doivent être accélérés dans les domaines de l'hydrogène vert et des bioénergies.
- d) Les encouragements **aux études de faisabilité ainsi qu'à l'implantation de mesures** visant à intégrer les bioénergies et l'hydrogène en remplacement de combustibles fossiles (chauffage, stockage, microréseaux, procédés industriels, etc.) doivent être renforcés et réévalués sur une base bisannuelle en fonction de l'atteinte d'objectifs chiffrés (programme ÉcoPerformance, programme Technoclimat, programme Bioénergies, fonds Écoleader, etc.).
- e) Encourager l'émergence de nouvelles **zones d'innovation** liées aux secteurs technologiques des bioénergies et de l'hydrogène et renforcer celles étant déjà actives dans ces domaines.

Gabarit de réponse à la consultation

<p>Commentaires sur l'axe 3.</p> <p>Axe 3 :</p> <p>Faire rayonner les énergies renouvelables du Québec sur la scène nationale et internationale</p> <p>Objectif 5 :</p> <p>Mettre en commun les efforts de développement et de promotion</p> <p>Objectif 6 :</p> <p>Informers les citoyens et les parties prenantes sur le rôle des filières dans la lutte contre les changements climatiques et les mobiliser pour l'atteinte des objectifs</p>	<p>Tel qu'exprimé précédemment, l'Axe 3 et ses deux objectifs répondent adéquatement aux priorités de l'AQPER. La Feuille de route 2030 un constat sur l'importance de la collaboration entre toutes les parties prenantes de l'énergie renouvelable au Québec (gouvernement, utilités réglementées, producteurs indépendants, municipalités et communautés autochtones) pour permettre au Québec d'effectuer une relance verte prompte à accroître son leadership climatique à l'international en relevant le défi de ses cibles de baisse de GES de 2030. La cohérence des mesures déployées et l'harmonisation des efforts d'encouragement et d'encadrement sont des éléments névralgiques pour assurer un appui stratégique des bioénergies et de l'hydrogène vert aux efforts d'électrification en cours. À terme, ces efforts permettront au Québec de maintenir son leadership climatique et ainsi de se positionner avantageusement dans des marchés importants d'exportation grâce à son expertise et ses produits énergétiques verts.</p> <p>Objectif 5 :</p> <p>Commentaire général sur l'objectif 5 : L'AQPER a participé aux travaux du groupe de travail sur les bioénergies formé par le gouvernement pour émettre ses recommandations dans le cadre de l'élaboration du PEV. Plusieurs suggestions de mesures phares faites dans le cadre de ces travaux sont très pertinentes à cet axe. Deux des mesures phares (mesures 6 et 7)⁷ visaient à proposer une révision bisannuelle des programmes et des règlements inhérents aux bioénergies afin de faciliter la hausse de production en limitant les risques et les délais liés au développement et de tenir compte des avancées technologiques. La Feuille de route 2030 identifie plusieurs éléments réglementaires ainsi que certains programmes sur lesquels une attention immédiate devrait être portée. L'AQPER a salué l'intention du gouvernement à réviser aux deux ans le PEV.</p> <p>a) Tel qu'exprimé à l'axe 1, le financement des projets de bioénergies et d'hydrogène vert dépend de la valorisation des baisses de GES obtenues. Des efforts importants menants à un prix du carbone uniformisé et axé sur un calcul d'intensité carbone adapté aux diverses filières représentent une première étape essentielle. En ce sens, la stratégie doit s'intéresser de près à la coordination de ces efforts en produisant une feuille de route crédible avec des objectifs précis pour la complétion des efforts. Il est à noter que des gestes concrets sont portés au niveau fédéral en ce moment (norme des combustibles propres) et qu'il est urgent de s'y arrimer correctement tout en prenant en compte le contexte québécois et les pratiques des principaux marchés d'exportation québécois. Ces travaux doivent être menés avec les acteurs de la production d'énergie renouvelable.</p> <p>b) Les objectifs de l'axe 2 appellent à une coopération étroite avec les milieux académiques pour assurer une veille efficace des innovations en cours et de leur niveau de maturité.</p>
--	--

⁷ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/rapports-consultation/pecc-bioenergie-final.PDF>

Gabarit de réponse à la consultation

Suite des commentaires sur l'axe 3.

Axe 3 :

Faire rayonner les énergies renouvelables du Québec sur la scène nationale et internationale

Objectif 5 :

Mettre en commun les efforts de développement et de promotion

Objectif 6 :

Informar les citoyens et les parties prenantes sur le rôle des filières dans la lutte contre les changements climatiques et les mobiliser pour l'atteinte des objectifs

c) Les modèles économiques des filières des bioénergies et de l'hydrogène vert sont souvent des modèles d'**économie circulaire** (valorisation énergétique de matières résiduelles organiques). Cela implique que divers secteurs économiques doivent interagir étroitement et, donc, que l'encadrement et l'encouragement de ces derniers soient harmonisés (efforts interministériels). Les dédoublements d'encadrement ou le manque de compréhension des enjeux énergétiques peuvent ralentir grandement les efforts. Par exemple :

- Le régime forestier devrait graduellement intégrer des notions énergétiques et climatiques.
- Préciser et règlementer au besoin la définition et l'usage de la biomasse acceptable pour la production de bioénergies ou d'hydrogène, comme de la biomasse n'ayant plus d'utilisation potentielle ni de preneurs au niveau de la fabrication de produits; donc de la biomasse devant être soit brûlée, soit enterrée, soit mise en décharge.
- Le Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (MRF) ou les travaux du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) sur les digestats doivent rapidement être harmonisés pour éviter les confusions et intégrer des notions climatiques essentielles au déploiement d'un futur protocole de crédits compensatoires en épandage.
- Les limites d'intrants en % incluses dans certains programmes et règlements inhérents au GNR (PTMOBC, lignes directrices, etc.) limitent la flexibilité opérationnelle des sites en milieu agricole et ne tiennent pas compte de l'intensité carbone du gaz naturel (GN) produit.
- Élargir la définition de GNR pour qu'elle comprenne l'hydrogène. Cette modification réglementaire est nécessaire pour que des projets d'injection directe d'hydrogène au gazoduc et de méthanation puissent aller de l'avant.
- Les protocoles de crédits compensatoires liés à l'épandage, à la biométhanisation ou à la gestion forestière (SPEDE) devraient être mis en place rapidement, être ancrés autour du concept d'**intensité carbone** et les critères d'additionnalité utilisés par la direction climatique du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) inspectés avec attention pour ne pas limiter leur déploiement.
- Les efforts de **normalisation** existants, en cours ou à venir (ex : norme nationale sur la traçabilité de l'hydrogène vert du BNQ) concernant les bioénergies et l'hydrogène doivent être **coordonnés**, priorisés et révisés sous l'angle du concept d'intensité carbone et de leurs liens avec les efforts de certification de produits verts usants beaucoup d'énergie dans leur procédé de production (aluminium vert, acier vert, etc.)
- Les programmes liés à la chauffe en usant des bioénergies issues de biomasse forestière résiduelle devraient être focalisés sur les endroits ayant un accès limité au gazoduc, sur certains usages agricoles (serres, séchages du grain, etc.) et envers la chauffe en réseau isolé.

Gabarit de réponse à la consultation

<p>Suite des commentaires sur l'axe 3.</p> <p>Axe 3 :</p> <p>Faire rayonner les énergies renouvelables du Québec sur la scène nationale et internationale</p> <p>Objectif 5 :</p> <p>Mettre en commun les efforts de développement et de promotion</p> <p>Objectif 6 :</p> <p>Informers les citoyens et les parties prenantes sur le rôle des filières dans la lutte contre les changements climatiques et les mobiliser pour l'atteinte des objectifs</p>	<p>Objectif 6 :</p> <p>a) L'AQPER réitère l'urgence de mettre sur pied des bases de données publiques d'émission de GES et de production et de consommation d'énergie. Le besoin de données ouvertes, indépendantes et mises à jour sur une base au moins annuelle est criant afin de bien planifier les efforts de transition énergétique et, surtout, de mesurer leur efficacité dans la réduction des émissions de GES du Québec.</p> <p>b) Les efforts de modélisation de baisse d'émissions de GES comme celui présenté au rapport <i>Trajectoires</i> de la firme Dunsy sont essentiels pour planifier l'action du gouvernement. Ils forment un outil pédagogique majeur pour comprendre la place de chaque solution et son impact et informer les principales parties prenantes des efforts d'approvisionnement qui devront être déployés.</p> <p>c) La Feuille de route 2030 identifie des échanciers d'action pour le démarrage de chacune des filières des bioénergies. Ces échanciers tiennent compte du cadre réglementaire en place (BAPE, CPTAQ et processus de consultation) et de délais pour permettre aux principales discussions liées à l'acceptabilité sociale et à l'harmonisation de l'encadrement et de l'encouragement d'avoir lieu (implication de communautés, arrimage avec les milieux économiques existants). L'AQPER recommande que la stratégie établisse ce genre de feuille de route par filière pour effectuer les suivis adéquats des progrès et favoriser l'intégration harmonieuse des projets.</p>
<p>Question 1. Le Québec est en bonne position pour devenir un joueur clé dans la production d'hydrogène vert. L'hydrogène peut servir à verdir les procédés industriels, à produire des carburants et des produits chimiques à plus faible intensité carbone, ce qui peut contribuer à verdir le transport, à stocker de l'énergie et à verdir le réseau gazier.</p> <p>a. Sur quelles applications le Québec devrait-il miser, pourquoi et comment ? (Exemples : augmentation des connaissances, étude de faisabilité, projet pilote, projet de démonstration d'envergure, déploiement progressif d'infrastructures.)</p> <p>b. Quelles applications faudrait-il éviter et pourquoi ?</p>	<p>Commentaire initial : L'AQPER souhaite indiquer que l'hydrogène vert est produit à partir d'hydro-électricité, mais que la stratégie doit rapidement identifier les filières solaires, éoliennes et de la petite hydro-électricité comme sources souhaitables d'électricité verte à la production d'hydrogène par électrolyse. De plus, l'hydrogène vert devrait inclure l'hydrogène produit <u>par gazéification de la matière organique résiduelle ou de biomasse ligneuse</u>. Il sera important que les normes québécoises puissent s'arrimer avec les normes canadiennes et internationales et tenir compte l'intensité carbone de nos productions d'hydrogène. Quant aux applications, l'AQPER réitère son commentaire à l'objectif 6 à l'effet qu'un effort de modélisation sur le modèle de celui présenté au rapport <i>Trajectoires</i> de la firme Dunsy peut rapidement être entrepris pour dégager les usages prioritaires sur une base du plus bas coût à la tonne de GES évitée. Cette modélisation devrait être révisée annuellement pour tenir compte d'un prix croissant du carbone et des possibilités que cela ouvre par rapport aux autres solutions. À ce sujet, l'AQPER souhaite réitérer ici l'importance du concept d'intensité carbone énoncé en commentaire général à l'Axe 1 ainsi qu'en commentaire sur le projet de trame.</p> <p>Question 1. a.</p> <p>i. En attente d'un prix sur le carbone adéquat (normalisation effectuée sur la base du concept d'intensité carbone et crédits disponibles à un prix connu), il faudra miser sur les applications où une réduction de coûts est envisageable à court terme lors de la substitution énergétique (marché relativement facile à atteindre) ou sur des applications permettant d'atteindre des objectifs</p>

Gabarit de réponse à la consultation

Suite de la question 1. Le Québec est en bonne position pour devenir un joueur clé dans la production d'hydrogène vert. L'hydrogène peut servir à verdir les procédés industriels, à produire des carburants et des produits chimiques à plus faible intensité carbone, ce qui peut contribuer à verdir le transport, à stocker de l'énergie et à verdir le réseau gazier.

- a. Sur quelles applications le Québec devrait-il miser, pourquoi et comment ? (Exemples : augmentation des connaissances, étude de faisabilité, projet pilote, projet de démonstration d'envergure, déploiement progressif d'infrastructures.)
- b. Quelles applications faudrait-il éviter et pourquoi ?

gouvernementaux ou corporatifs crédibles et établis (prévisibilité pour les investisseurs). La production de GNR et de biocarburants de prochaines générations, l'injection directe au gazoduc, la production de carburant d'aviation de synthèse, le transport lourd, certains procédés industriels, le stockage d'énergie et la production de chaleur en contexte de réseaux isolés (communautés isolées et certains sites miniers) sont des exemples de secteur ou de telles **niches de marchés** existent (remplacement de produits pétroliers coûteux, objectifs existants au PEV, règlement en place ou projet de règlement annoncé). Ces types d'usage requièrent, selon leur niveau de maturité, des encouragements envers **la mise à l'échelle industrielle** ou la création de **projets pilotes**.

- ii. **Une fois un prix de carbone adéquat obtenu**, la réflexion pourra être graduellement étendue **sur la base de modélisation** à l'ensemble des applications difficiles à « décarboner » par l'électrification en transport, dans les bâtiments et au niveau de procédés industriels. À cela s'ajoute, les applications de séquestration du carbone par la fabrication de carburants synthétiques près de gisements de gaz carboniques (ex. alumineries, cimenteries, raffineries) et le stockage de l'énergie intermittente pour la transporter (exportation sous forme gazeuse et liquide) ou l'utiliser à un moment plus opportun (gestion de pointe). Ces types d'usage requerront, selon leur niveau de maturité, des encouragements envers des études de faisabilité et dans certains cas des projets de démonstration.
- iii. **L'électrolyse de l'eau pour la production d'hydrogène offre une opportunité importante pour valoriser la production d'électricité renouvelable et à faible empreinte carbone du réseau québécois.** Alors que les enjeux liés à la gestion de la pointe sont prévisibles et déjà discutés, les avancées technologiques et la flexibilité du réseau électrique permettront une gestion plus dynamique et décentralisée de ces enjeux. De plus, un des usages identifiés pour l'hydrogène est le stockage d'énergie renouvelable et à faible empreinte carbone afin de gérer la demande de puissance et d'intégrer ces énergies au réseau. Finalement, l'usage de cette électricité en réseau procurera à terme une faible intensité carbone à l'hydrogène ainsi produit ce qui lui confèrera une valeur accrue sur les différents marchés en émergence dont les prix sont dictés par l'indice carbone.
- iv. **En plus des biocarburants, la conversion de la biomasse pour la production d'hydrogène offre une opportunité importante pour le Québec.** Le Québec possède en effet de grandes quantités de biomasse, essentiellement forestière, actuellement non exploitées.
- v. Un **déploiement progressif des infrastructures** nécessaires à la production et à la distribution des bioénergies envoie un signal clair des priorités du gouvernement quant à son support au déploiement de solutions d'hydrogène et de bioénergies. Par exemple, le réseau gazier nécessitera d'importants ajustements afin d'accommoder la production décentralisée du GNR, puis de l'hydrogène.

Gabarit de réponse à la consultation

<p>Suite de la question 1. Le Québec est en bonne position pour devenir un joueur clé dans la production d'hydrogène vert. L'hydrogène peut servir à verdir les procédés industriels, à produire des carburants et des produits chimiques à plus faible intensité carbone, ce qui peut contribuer à verdir le transport, à stocker de l'énergie et à verdir le réseau gazier.</p> <p>a. Sur quelles applications le Québec devrait-il miser, pourquoi et comment ? (Exemples : augmentation des connaissances, étude de faisabilité, projet pilote, projet de démonstration d'envergure, déploiement progressif d'infrastructures.)</p> <p>b. Quelles applications faudrait-il éviter et pourquoi ?</p>	<p>Question 1. b.</p> <p>Sur les mêmes bases énoncées à la question 1. a., il est souhaitable d'éviter d'utiliser de l'hydrogène pour des applications pouvant être « décarbonées » à bas coût par d'autres moyens tels que le chauffage de bâtiments, le stockage de l'électricité sur de courtes périodes de temps et le transport automobile (en l'absence d'incitatifs, d'engagements ou d'objectifs clairs).</p>
<p>Question 2. Représentant déjà 7 % du portefeuille énergétique, comment les bioénergies pourraient-elles contribuer davantage à la réduction de l'utilisation de combustibles fossiles ?</p> <p>a. Que peut faire le gouvernement pour augmenter la part des bioénergies ?</p> <p>b. Le gouvernement du Québec devrait-il favoriser un segment, en particulier, de marché en bioénergie, lequel et pourquoi ? Dans la négative, pourquoi ?</p>	<p>Commentaire initial : L'AQPER souhaite indiquer que les bioénergies ont un rôle essentiel à jouer afin d'atteindre les cibles climatiques québécoises et que cela doit être souligné à la stratégie.</p> <p>Il est primordial de mettre en place des conditions de marché incitant la production et l'utilisation locale de bioénergies et d'hydrogène vert.</p> <p>La Feuille de route 2030 de l'AQPER s'appuie sur la modélisation du rapport <i>Trajectoires</i> de la firme Dunsky. Cette modélisation établie sur la base du coût à la tonne de GES évitée permet d'ordonner et de prioriser les efforts. L'une des principales conclusions est à l'effet que l'importante réduction des émissions liée à la substitution des énergies fossiles par des sources renouvelables s'axe autour du vecteur principal qu'est l'électrification, tout en nécessitant un apport substantiel des bioénergies. Le déploiement complémentaire et stratégique de l'électrification et des bioénergies a le potentiel d'accélérer la transition énergétique et ses bénéfices pour l'ensemble des régions du Québec.</p> <p>Après avoir pris en considération d'importants efforts d'efficacité énergétique, il est estimé que d'ici 2030 il nous faudra compter sur 29,5 TWh de plus en électricité renouvelable et augmenter de 96 PJ (environ 26,5 TWh) notre production de bioénergies. Au chapitre des bioénergies, l'augmentation de production des biocarburants serait de l'ordre de 59,5 PJ, celle du gaz naturel renouvelable de 19,5 PJ et enfin la biomasse de 17 PJ. En clair, cet ordre de grandeur implique un doublement de nos capacités de production en bioénergies d'ici 2030.</p>

Gabarit de réponse à la consultation

<p>Suite de la question 2. Représentant déjà 7 % du portefeuille énergétique, comment les bioénergies pourraient-elles contribuer davantage à la réduction de l'utilisation de combustibles fossiles ?</p> <p>a. Que peut faire le gouvernement pour augmenter la part des bioénergies ?</p> <p>b. Le gouvernement du Québec devrait-il favoriser un segment, en particulier, de marché en bioénergie, lequel et pourquoi ? Dans la négative, pourquoi ?</p>	<p>Présentement, les conditions de marché (financières, fiscales, réglementaires) ne sont pas suffisantes pour stimuler la hausse de production nécessitée. Par exemple, le manque de prévisibilité quant aux crédits d'impôt à la production de biocarburants liquides (éthanol, éthanol cellulosique et biodiesel) passé l'échéance de 2023 ralentit présentement plusieurs projets d'investissement. Cela, couplé à l'absence d'un règlement concernant le volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le diesel, amplifie l'insécurité du côté des investisseurs privés. Devant ce type d'incertitudes, les investisseurs se tourneront vers des juridictions présentant des conditions de marché réduisant le risque de façon plus importante (attractivité). De la même façon, l'absence de mesures financières et d'incitatifs pour l'atteinte d'un prix d'hydrogène équivalent à celui des hydrocarbures entraîne le même genre d'incertitude du côté des investisseurs. De bonnes conditions de marché (attractives et prévisibles) sont la clé des investissements nécessaires à la hausse de production. Il faut créer un marché compétitif québécois pour le déploiement et l'attraction des investissements en bioénergies et de l'hydrogène vert en développant des mécanismes d'appariement et de financement concessionnel pour permettre de réduire la perception de risque. Prendre des positions plus importantes dans les projets/entreprises, dans un mix équité/subvention, et pour sa part en équité, aux mêmes termes et conditions que les partenaires privés.</p> <p>Les bioénergies étant axées sur des modèles d'économie circulaire visant à valoriser des matières résiduelles sous forme d'énergies renouvelables, elles ont le potentiel de simultanément faire baisser les émissions provenant des secteurs des déchets et agricole (4^e et 5^e secteurs d'émissions québécois) tout en agissant, par substitution de combustibles fossiles, sur les trois principaux secteurs d'émissions québécois (transport, bâtiments et industrie). Les filières de la bioénergie s'appuient sur des technologies matures qui offrent de réelles solutions aux enjeux de gestion de la pointe et d'amélioration de la balance commerciale québécoise. Finalement, les bioénergies offrent des potentialités crédibles et importantes pour la production et l'utilisation d'hydrogène à court terme.</p> <p>Question 2. a.</p> <p>i. La Feuille de route 2030 identifie les étapes importantes de consultation, d'encouragement et d'encadrement à considérer par le gouvernement lors de la production de la stratégie.</p> <p>ii. Les commentaires effectués aux objectifs 1, 2 et 5 ayant trait aux bioénergies s'appliquent ici. Les éléments suivants sont particulièrement importants pour démarrer rapidement la hausse de production de bioénergies :</p> <p>a. La structuration des chaînes d'approvisionnement en matières organiques résiduelles doit être intégrée à la réflexion de la stratégie et doit tenir compte de l'échelle des projets. À ce sujet, nous recommandons la lecture de la Mesure 8 proposée par le groupe de travail bioénergies au gouvernement dans le cadre des travaux du PEV⁸.</p>
---	--

⁸ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/rapports-consultation/pecc-bioenergie-final.PDF>

Gabarit de réponse à la consultation

<p>Suite de la question 2. Représentant déjà 7 % du portefeuille énergétique, comment les bioénergies pourraient-elles contribuer davantage à la réduction de l'utilisation de combustibles fossiles ?</p> <p>a. Que peut faire le gouvernement pour augmenter la part des bioénergies ?</p> <p>b. Le gouvernement du Québec devrait-il favoriser un segment, en particulier, de marché en bioénergie, lequel et pourquoi ? Dans la négative, pourquoi ?</p>	<p>b. L'adoption d'un règlement de teneur minimale de biocarburants dans l'essence et le diesel est urgente.</p> <p>c. Il est urgent d'énoncer à la présente stratégie un objectif clair pour le chauffage à la biomasse forestière résiduelle. La Feuille de route 2030 propose la publication d'un objectif de 17 PJ ou de 1,2 million de tonnes métriques sèches à l'horizon 2030 (chaleur verte pour bâtiments, industries et exploitations agricoles avec accès limité au gazoduc, et pour les réseaux autonomes).</p> <p>d. L'AQPER recommande de reconduire les programmes de crédit d'impôt remboursable pour la production d'éthanol (code 74), d'éthanol cellulosique (code 90) et de biodiesel (code 103) pour une période de 10 ans à compter du 1er avril 2023.</p> <p>e. L'exemplarité de l'État est un outil de démarrage et de structuration (chaînes de valeur, d'innovation et d'approvisionnement) primordial à l'ensemble des filières des bioénergies. Des objectifs spécifiques au secteur institutionnel devraient être énoncés à la stratégie tel que recommandé par le groupe de travail bioénergies au gouvernement dans le cadre des travaux du PEV⁹.</p> <p>f. Les protocoles de crédits compensatoires pour la biométhanisation, l'épandage et la gestion forestière sont des mécanismes existants dans le cadre du SPEDE qui ont le potentiel d'offrir une voie de valorisation des baisses de GES immédiate et nécessaire pour les filières du GNR et du chauffage à la biomasse.</p> <p>g. Une attention particulière doit être portée aux notions de prix du carbone et d'intensité carbone, car elles forment la clé de voûte de modèles de valorisation des consommateurs, des producteurs et des chaînes d'approvisionnement en matière organique résiduelle. Ces concepts sont également très importants pour mobiliser et attirer l'investissement nécessaire à la hausse de production. Dans l'interim, des mesures transitoires devront être déployées pour intéresser les consommateurs et les producteurs (offre et demande).</p> <p>Question 2. b.</p> <p>i. La Feuille de route 2030 identifie les segments particuliers des bioénergies dont il faudra encourager la hausse de production à court terme et identifie les secteurs de production à prioriser à moyen terme (en présentant des actions à court terme liées à l'innovation, voir commentaires sur l'axe 2).</p> <p>a. GNR court terme : biométhanisation agricole et continuation des efforts pour la biométhanisation des collectes municipales et ICI.</p>
---	---

⁹ Voir la « Mesure 3 : Exemplarité de l'État - Teneurs minimales du secteur institutionnel » : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/rapports-consultation/pecc-bioenergie-final.PDF>

Gabarit de réponse à la consultation

Suite de la question 2. Représentant déjà 7 % du portefeuille énergétique, comment les bioénergies pourraient-elles contribuer davantage à la réduction de l'utilisation de combustibles fossiles ?

- a. Que peut faire le gouvernement pour augmenter la part des bioénergies ?
- b. Le gouvernement du Québec devrait-il favoriser un segment, en particulier, de marché en bioénergie, lequel et pourquoi ? Dans la négative, pourquoi ?

- b. **GNR moyen terme** : projets pilotes pour le GNR de prochaines générations (lié à certains usages futurs de l'hydrogène) visant à atteindre les cibles de 2030 et verdir l'infrastructure gazière qui est stratégique à la production de chaleur dans les secteurs du bâtiment et industriel.
 - c. **Biocarburants court terme** : baisses d'émissions de GES immédiates et importantes pour une large part du parc de véhicules existants. Mesure d'encouragement pour la mise à l'échelle industrielle de plusieurs grands projets de production de biocarburants.
 - d. **Biocarburants moyen terme** : projets pilotes pour les biocarburants de prochaines générations (lié à certains usages futurs de l'hydrogène) permettant de verdir les usages industriels et en transport difficilement électrifiables (ex : aviation, maritime, ferroviaire) vers l'horizon 2050.
 - e. **Chauffage à la biomasse court terme** : une option technologiquement mature de transition énergétique lorsque l'accès au gazoduc est limité. Cela mènerait à des baisses d'émissions de GES immédiates par la production de chaleur verte abordable pour les secteurs du bâtiment et industriel ayant un accès limité au gazoduc, pour certains usages agricoles ainsi que dans les réseaux autonomes. L'AQPER a identifié à la **Feuille de route 2030**, 7 régions administratives (« les **régions priorisées** ») où l'action devrait être priorisée, puisque l'accès au gazoduc y est restreint et de grandes quantités de biomasse forestière résiduelle y sont disponibles. Cela ne devrait pas exclure des efforts de transition énergétique usant de chauffage à la biomasse dans d'autres régions, mais simplement s'assurer qu'un « réflexe biomasse » se déploie dans les mesures d'encouragement et d'encadrement visant à accélérer la transition énergétique dans notamment les **régions priorisées**.
 - f. **Chauffage à la biomasse moyen terme** : projets pilotes en GNR et en biocarburants de prochaines générations en usant de biomasse forestière résiduelle.
- ii. Sur les mêmes bases qu'énoncées à la question 1. a., il est souhaitable d'éviter d'utiliser certaines bioénergies pour des applications pouvant être « décarbonées » à bas coût par d'autres moyens ou d'autres bioénergies. Par exemple, un angle d'analyse offert par la **Feuille de route 2030** est la notion de proximité au gazoduc lorsque vient le temps de faire un choix entre le GNR ou la biomasse pour produire la chaleur verte nécessaire aux bâtiments et aux procédés industriels.

Gabarit de réponse à la consultation

<p>Question 3. Quelles sont les barrières (par exemple : réglementaires, financières, main-d'œuvre, approvisionnement, réseau de distribution, degré de maturité des technologies, acceptabilité sociale, etc.) liées à la production et à la consommation des bioénergies et de l'hydrogène vert au Québec ?</p> <p>a. Quelles solutions proposez-vous pour lever ces barrières ?</p>	<p>Question 3. a.</p> <p>La Feuille de route 2030 vise à offrir une réponse à cette question. Nous recommandons que ce document soit considéré lors de l'écriture de la stratégie.</p> <p>L'AQPER réitère ici le commentaire initial de l'Axe 1, soit que l'absence d'un prix du carbone accessible aux divers investisseurs et producteurs d'énergie renouvelable constitue une barrière commerciale majeure. Sans les répéter dans le détail, les éléments discutés aux objectifs 1 et 2 sont très pertinents à cette question et devraient être considérés comme éléments de cette réponse. Les éléments discutés aux questions 1 et 2 sont également pertinents.</p> <p>L'AQPER tient également à souligner que le prix du GNR actuel est une réelle barrière au développement de la filière au Québec. Nous ne pouvons espérer atteindre nos objectifs du PEV (10 % GNR à l'horizon 2030) sans revoir les mécanismes et la réglementation entourant la fixation du prix. Par exemple, il faut demander l'application de l'article 5 de la Loi sur la Régie de l'énergie¹⁰ qui stipule que la Régie de l'énergie doit favoriser « la satisfaction des besoins énergétiques dans le respect des objectifs des politiques énergétiques du gouvernement et dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif ». Bref, on ne peut répondre sans inclure la contrainte réglementaire amenée par le niveau du tarif fixé par la Régie.</p>
<p>Question 4. Comment le gouvernement devrait-il encourager le développement des filières de l'hydrogène vert et des bioénergies ?</p> <p>a. Comment attirer l'investissement privé ?</p> <p>b. Autres moyens à proposer ?</p>	<p>Question 4. a. et b.</p> <p>La Feuille de route 2030 vise à offrir une réponse à cette question. Nous recommandons que ce document soit considéré lors de l'écriture de la stratégie.</p> <p>Sans les répéter dans le détail, les éléments discutés aux objectifs 1 et 2 sont très pertinents à cette question et devraient être considérés comme éléments de cette réponse. Les éléments discutés aux questions 1 et 2 sont également pertinents.</p> <p>L'AQPER souhaite toutefois réitérer que les deux enjeux cruciaux soulevés par les investisseurs sont ceux de la prévisibilité (stabilité des revenus dans le temps, éviter le <i>Boom & Bust</i>) et de l'attractivité (incitatifs comparables à ceux de juridictions voisines) et que ces deux enjeux sont systématiquement considérés lorsque l'AQPER s'exprime sur les mesures d'encouragement déployées par le gouvernement.</p> <p>Présentement, les conditions de marché (financières, fiscales, réglementaires) ne sont pas suffisantes pour stimuler la hausse de production nécessitée. Par exemple, le manque de prévisibilité quant aux crédits d'impôt à la production de biocarburants liquides (éthanol, éthanol cellulosique et biodiesel) passé l'échéance de 2023</p>

¹⁰ <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/r-6.01#:~:text=1.,par%20canalisation%20%C3%A0%20un%20consommateur>

Gabarit de réponse à la consultation

<p>Suite de la question 4. Comment le gouvernement devrait-il encourager le développement des filières de l'hydrogène vert et des bioénergies ?</p> <ul style="list-style-type: none">a. Comment attirer l'investissement privé ?b. Autres moyens à proposer ?	<p>ralentit présentement plusieurs projets d'investissement. Cela couplé à l'absence d'un règlement concernant le volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le diesel amplifie l'insécurité du côté des investisseurs privés. Devant ce type d'incertitude, les investisseurs se tourneront vers des juridictions présentant des conditions de marché réduisant le risque de façon plus importante (attractivité). De la même façon, l'absence de mesures financières et d'incitatifs pour l'atteinte d'un prix d'hydrogène équivalent à celui des hydrocarbures entraîne le même genre d'incertitude du côté des investisseurs. De bonnes conditions de marché (attractives et prévisibles) sont la clé des investissements nécessaires à la hausse de production. Il faut créer un marché compétitif québécois pour le déploiement et l'attraction des investissements en bioénergies et de l'hydrogène vert en développant des mécanismes d'appariement et de financement concessionnel pour permettre de réduire la perception de risque. Prendre des positions plus importantes dans les projets/entreprises, dans un mix équité/subvention, et pour sa part en équité, aux mêmes termes et conditions que les partenaires privés.</p>
--	---



*Énergie et Ressources
naturelles*

Québec 